

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Election de délégués dans les syndicats mixtes

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les syndicats mixtes sont soumis aux dispositions de l'article L5211-7 du CGCT qui prévoit que les délégués sont élus dans les conditions prévues à l'article L2122-7 du CGCT c'est-à-dire au scrutin secret à la majorité absolue au deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

En outre, l'article L5711-1 du CGCT prévoit que "le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal" à l'exception des agents employés par un syndicat ou une de ses communes membres.

* * * * *

VU l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux dispositions applicables aux syndicats mixtes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection de délégués des syndicats mixtes afin de permettre à ceux-ci de poursuivre leur fonctionnement suite au renouvellement général des conseils municipaux,

La liste des syndicats dans lesquels il convient d'élire des délégués est la suivante :

- le syndicat mixte d'aménagement du seuil du Poitou (SMASP)
- le syndicat intercommunal mixte d'équipement rural pour l'eau et l'assainissement du département de la Vienne (SIVEER)

Les délégués élus sont :

Désignation du syndicat	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Syndicat Mixte d'Aménagement du Seuil du Poitou – SMASP	T - Jean-Pierre ABELIN	S - Jacky GAUTHIER
	T - Maryse LAVRARD	S - Bernard HENEAU
	T - Gérard PEROCHON	S - Jacques MELQUIOND
	T - Alain GUIMARD	S - Laurence RABUSSIER
	T - Isabelle ENON	
	T - Jean-Claude BONNET	
	T - Jean-Claude PINNEAU	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du conseil communautaire****du 22 avril 2014****n° 3****page 2/2**

	T - Bruno SULLI T – Françoise VASLIN T - Dominique CHAINE T - Evelyne AZIHARI T - Dominique MARTIN	
SIVEER Comité syndical du SIVEER	T – Isabelle ENON T -Alain LAUMONIER T -Jean-Claude BONNET T -Jean-Claude PINNEAU T -Jean-Paul BARBOT T – Jachy GAUTHIER T -Jean-François DABILLY T -Bruno SULLI T -Dominique MARTIN T – Marylène PONTHER	S - Marie-Line CHABOT S - Bernard HENEAU S - Monique CARDINEAUX S - Maryline RIBEIRO S - Maryse LAVRARD S - Corine FARINEAU S – Jacques DUMAS S - Chantal PETIT S - Gérard PEROCHON

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 24/04/2014 n° 3965
Publié au siège de la CAPC, le 24/04/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER